



*Proches,
Efficace,
Solidaire ...*

SYNDICAT CGT

Conseil Départemental
11, rue François Chénieux - CS – 83112
87031 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 44 00 11 95 – 06 18 08 13 93
Email : cgt@haute-vienne.fr
blog : cgt-cd87.fr

Limoges, le 3 octobre 2023

**A Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental
de la HAUTE-VIENNE**

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que 2023 est une année noire sur le plan du pouvoir d'achat des agents.

Le gouvernement a consenti une augmentation de 1.5% de la valeur du point d'indice, ce qui est loin de rattraper l'inflation galopante de cette année. Pour y remédier, il a également décidé d'octroyer une prime exceptionnelle pour les fonctionnaires d'Etat et de l'Hospitalier tout en laissant la main aux employeurs territoriaux.

Nous vous avons sollicité à ce sujet. Pour toute réponse, vous nous avez répondu « soyez rassuré que je me pencherai sur la question dès que j'aurai connaissance de la teneur de ce décret ». Certains de vos homologues, comme le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, en s'adressant directement aux agents, se sont engagés à verser cette prime dans les mêmes conditions qu'à l'Etat sans même attendre le décret.

- Les ASSFAM qui étaient rémunérés en double le 1^{er} mai du fait qu'ils travaillaient, aujourd'hui ne le sont plus. (les ASSFAM ont des contrats de droit privé et leur statut prévoit pour ceux qui travaillent le 1^{er} mai bénéficient d'une indemnité égale au montant de leur salaire) ;
- L'augmentation du 0.5 € de la valeur faciale du chèque déjeuner promise pour 2023 ne sera effective qu'en 2024 ;
- La remise en cohérence des régimes indemnitaires, sujet que vous vous étiez engagé à mettre en œuvre en 2021 si vous étiez réélu, n'est même plus à l'ordre du jour pour 2023 ;
- En ce qui concerne la participation financière de la collectivité au contrat de prévoyance et à la mutuelle vous avez décidé d'attendre les échéances réglementaires de 2025 et 2026, alors que rien ne vous empêche de faire mieux, comme vous vous y étiez engagé dans le cadre de l'agenda social.

Au contraire, vous nous avez fait la surprise d'une augmentation de 20 % du montant de l'adhésion de la garantie de maintien de salaire en cas d'arrêt de travail. Nous ne comprenons pas que la collectivité ne prenne pas en charge cette augmentation qui représente selon notre estimation 60 000 € par an. A aucun moment les représentants du personnel n'ont été informés en amont de cette décision, ce qui en dit long sur le dialogue social.

Alors que beaucoup de collectivités sont dans l'accompagnement de leurs agents dans ces périodes difficiles, nous avons le sentiment que vous jouez la montre afin d'éviter d'aller au-delà du minimum que vous imposeraient les textes.

Vous vous retranchez derrière l'absentéisme pour justifier la rigueur budgétaire que vous appliquez au pouvoir d'achat, tout en essayant de faire culpabiliser les agents. Le coût de l'absentéisme au Département est de 12 000 000 €. Pour dégager des marges de manœuvres financières, plutôt que de sanctionner les agents en difficultés, nous vous invitons à vous pencher sur les causes de cet absentéisme.

L'administration que vous présidez tente de nous faire croire que la situation financière du Département est dramatique alors que nous sommes dans le carré de tête des Départements les moins endettés de France.

Les moyens humains sont devenus la variable d'ajustement de votre politique financière. Pour le comprendre, il suffit de se pencher sur votre logique financière. Cela a des répercussions sur le pouvoir d'achat des agents, mais également sur les conditions de travail, les moyens humains et sur la qualité du service public rendu aux usagers.

Monsieur le Président, il y a urgence de redonner envie aux agents du Département. Cela implique un changement de la politique salariale. Si vous le souhaitez, la CGT est prête à vous accompagner dans cette démarche.

Veillez agréer, Monsieur le Président, notre considération distinguée.

Pour le Syndicat CGT du CD87

Le secrétaire général Philippe LAVERGNE